



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

**PROCES-VERBAL**

**COMITÉ D'HYGIENE, DE  
SECURITE ET DES  
CONDITIONS DE  
TRAVAIL**

**du**

**24 Novembre 2021**

**État de présence**

**Représentants de l'administration**

<b>TITULAIRES</b>	<b>Qualité</b>	<b>Présence</b>	<b>Vote</b>
Josette JEAN	Présidente de la commission Personnel, administration générale	X	X
Yves COSCAS	Vice-Président de la commission Personnel, administration générale		
Sophie DUJARDIN-JOSEPH-FRANCOIS	Cheffe du service interdépartemental des agréments et des adoptions	X	X
Grégory DEBOUT	Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive	X	X
Pierre NOUGAREDE	Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie	X	X

<b>SUPPLÉANTS</b>	<b>Qualité</b>	<b>Présence</b>	<b>Vote</b>
Nathalie PEREIRA	Membre de la commission Personnel, administration générale	X	X
Benjamin VAN DEN BOSSCHE	Archéologue		
Mathilde DEPOIX	Responsable de l'équipe psycho-sociale, service des agréments et des adoptions		
Rita DEMBLON-POLLET	Membre de la commission Personnel, administration générale		
François GROS	Adjoint au Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		

**Voteants : 5**

**Représentants des organisations syndicales**

<b>TITULAIRES</b>	<b>Organisation syndicale</b>	<b>Présence</b>	<b>Vote</b>
Aurélie SUBTIL	CGT	X	X
Thierry COUPEAU	CGT		
Hervé GENINASCA	Convergence syndicale	X	X
Yves BERRY	Convergence syndicale	X	X
Sandrine LEFEVRE	Convergence syndicale	X	X

<b>SUPPLÉANTS</b>	<b>Organisation syndicale</b>	<b>Présence</b>	<b>Vote</b>
Olivia MAURIC	CGT		
Jean-Philippe VIOLETTE	CGT		
Jean-Pierre BURDET	Convergence syndicale		
Eric CELERIER	Convergence syndicale	X	
Christophe SAISON	Convergence syndicale		

**Madame Julie SMITH, Secrétaire général de l'Etablissement public interdépartemental, assure le secrétariat de séance.**

**Conformément au règlement intérieur adopté le 27 mai 2019, Monsieur GENINASCA assure la fonction de secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.**

### **ORDRE DU JOUR**

**\* \* \* \***

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2021 (soumis au vote)**
- 2) Modification de la composition du Comité d'hygiène et de sécurité (soumis au vote)**
- 3) Rapport annuel de médecine préventive (pour information)**
- 4) Mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (pour information)**
- 5) Questions diverses**

**Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 02/06/2021**

**VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Pour		
Abstention		
Contre		
⇒	<b>AVIS FAVORABLE : 5</b>	

**VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Pour	<b>4</b>	
Abstention	<b>0</b>	
Contre	<b>0</b>	
⇒	<b>AVIS FAVORABLE : 4</b>	

## Point n°2 – Modification de la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail

Suite aux élections départementales des 20 et 27 juin dernier, ainsi que suite à des départs d'agents (retraite, mutation), information sur la modification des membres composant le CHSCT (arrêté communiqué).

Nouvelle composition :

### Représentants de la collectivité

#### Membres titulaires

- Madame Josette Jean, Présidente de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Yves Coscas, Vice-Président de la commission Personnel, administration générale,
  
- Monsieur Grégory Debout, Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive,
- Madame Sophie Dujardin-Joseph-François, Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions,
- Monsieur Pierre Nougarède, Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie

#### Membres suppléants

- Madame Rita Demblon-Pollet, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Benjamin Van den Bossche, archéologue,
- Madame Nathalie Pereira, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Madame Mathilde Depoix, responsable de l'équipe psycho-sociale du service des agréments et des adoptions,
- M.François Gros, adjoint au directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie.

### **Représentants du personnel**

#### Membres titulaires

- Madame Aurélie Subtil (CGT)
- Monsieur Thierry Coupeau (CGT)
- Monsieur Hervé Géninasca (Convergence syndicale)
- Monsieur Yves Berry (Convergence syndicale)
- Madame Sandrine Lefèvre (Convergence syndicale)

#### Membres suppléants

- Madame Olivia Mauric (CGT)
- Monsieur Jean-Philippe Violette (CGT)
- Monsieur Jean-Pierre Burdet (Convergence syndicale)
- Monsieur Eric Célérier (Convergence syndicale)
- Monsieur Christophe Saison (Convergence syndicale)

**VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Pour		
Abstention		
Contre		
⇒	<b>AVIS FAVORABLE : 5</b>	

**VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Pour	<b>4</b>	
Abstention	<b>0</b>	
Contre	<b>0</b>	
⇒	<b>AVIS FAVORABLE : 4</b>	

## **Point n°3– Rapport annuel de médecine préventive**

### **POUR INFORMATION**

Comme convenu, lors du dernier CHSCT, nous présentons le rapport annuel de médecine préventive pour l'année 2020.

Le suivi médical des agents de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI) est assuré d'une part, par le service de médecine professionnelle et préventive pour les agents de l'établissement et ceux qui lui sont mis à disposition par le Département des Hauts-de-Seine et, d'autre part, par le service de médecine du Centre de gestion interdépartementale de grande couronne pour les agents du Département des Yvelines mis à disposition de l'EPI. L'année 2020 a été particulièrement marquée dans son fonctionnement et son activité par la crise sanitaire liée au Covid 19.

L'EPI, en concertation avec les deux Départements, a toujours veillé à ce que les consignes mises en œuvre soient en parfaite cohérence avec celles délivrées par les autorités de santé et pris les mesures de prévention adéquates afin de limiter la propagation du virus. C'est ce que démontre ce rapport annuel.

Convergence Syndicale remercie pour la production de ce rapport dont la communication avait été demandée lors des précédents CHSCT.

Convergence Syndicale souligne, à l'occasion de cette présentation, l'absence de clarté de la communication diffusée pendant la crise, aux agents de l'EPI, qui ont pu recevoir en même temps des consignes des deux Départements qui n'étaient, parfois, pas concordantes.

Convergence Syndicale souhaite enfin que ce rapport soit complété, par le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, ainsi que du bilan social de la collectivité.

**Point n°4 – Mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

**POUR INFORMATION**

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, en imposant aux employeurs publics la mise en œuvre d'un dispositif de signalement pour tous les actes de violences, de harcèlement et d'agissements sexistes. Elle ajoute les discriminations dans le champ de ces dispositifs et l'étend aux personnes témoins de ces actes.

Ce dispositif s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre des obligations qui s'imposent aux employeurs de préserver la santé et l'intégrité physique de leurs agents, quel que soit leur statut. Ce dispositif constitue un moyen d'action supplémentaire pour les agents ; il ne se substitue pas aux autres voies existantes.

Conformément aux obligations fixées par l'article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, et celles fixées par le décret n°2020-256 du 13 mars 2020, l'Etablissement public interdépartemental 78/92 souhaite mettre en œuvre un tel dispositif applicable aux agents contractuels de l'EPI, ainsi qu'aux agents mis à disposition par le Département des Hauts-de-Seine auprès de l'EPI.

Concernant les agents mis à disposition par le Département des Yvelines, les agents doivent remonter les signalements à l'adresse suivante : [drhdemande@yvelines.fr](mailto:drhdemande@yvelines.fr), pour l'instant, dans l'attente du dispositif de signalement ad hoc qui fera l'objet d'une présentation en CT au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Convergence Syndicale évoque à l'occasion de la présentation du processus du dispositif, la problématique de la garantie de l'anonymat lorsque le signalement est examiné en commission de recevabilité. Mme Smith indique que cette commission est composée des directeurs qui sont d'ores et déjà en charge du traitement de ces signalements (DRH, DAJA, DEST, DACEP).

Convergence Syndicale souligne également la nécessité de bien informer les agents sur l'existence de ce dispositif.



## Point divers

**Il avait été convenu que nous vous mettrions à disposition les remontées synthétiques et bimestrielles relatives aux observations sur les registres de santé et sécurité**

Le tableau relatif aux remontées des observations sur les registres de santé et de sécurité a été transmis.


Convergence Syndicale, évoque, à l'occasion de la présentation de ce tableau, le cas d'un agent en arrêt (accident du travail) suite à un conflit avec un autre agent et du risque de complexité pour reprendre son poste et demande si des dispositions particulières sont envisagées.

L'administration répond que ce cas est traité mais qu'il ne peut être évoqué dans le cadre du CHSCT en raison de son caractère personnel et confidentiel.

La date du prochain CHSCT est fixée au 1<sup>er</sup> décembre prochain.

En l'absence d'autre question, Madame Josette JEAN remercie chacun pour sa présence et lève la séance à 15h05.

P/O Le Président,



**Josette JEAN**  
Présidente de la commission  
Personnel, administration  
générale

Le Secrétaire administratif,



**Julie SMITH**  
Secrétaire générale de  
l'Etablissement public  
interdépartemental

Le Secrétaire du CHSCT,



**Hervé GENINASCA**  
Convergence Syndicale